



37, rue des chenets 57050 LONGEVILLE LES METZ

christophe@cb-immobilier.fr

06.61.84.00.30

BAREME D'HONORAIRES

Les honoraires sont à la charge des acquéreurs sur tous les mandats. Ils peuvent sur simple demande écrite et motivée et sous couvert d'un avenant au mandat de vente être à la charge des vendeurs.

Prix nets vendeur

Pourcentage d'honoraires maximum TTC

<i>De 0 100.000 €</i>	<i>10% avec un minimum de 5.000 €</i>
<i>De 100.001 à 149.999 €</i>	<i>9%</i>
<i>De 150.000 à 199.999 €</i>	<i>8%</i>
<i>De 200.000 à 299.999 €</i>	<i>7%</i>
<i>Supérieur ou égal à 300.000 €</i>	<i>6%</i>

Pour les immeubles, les terrains à bâtir et les locaux commerciaux : 10% maximum.

Les estimations sont facturées 240 € ttc selon mandat d'estimation joint. Cette somme étant rétrocédée lors de la vente effective par l'agence dudit bien immobilier estimé.

Exemple : prix net vendeur 80.000 honoraires à charge acquéreur 10 % (8.000 €) prix de vente frais d'agence inclus : 88.000 € présenté de la manière suivante :

88.000 € dont 10 % d'honoraires à charge acquéreur soit 80.000 € nets vendeur.

Autre exemple : prix net vendeur 40.000 €, prix de mise en vente 45.000 € dont 5.000 € à charge acquéreur soit 40.000 € nets vendeur.

Dernier exemple : prix net vendeur : 300.000 €, prix de mise vente : 318.000 € dont 6 % d'honoraires à charge acquéreur, soit 300.000 € nets vendeur.